

# STATUTS ET RÈGLEMENTS DES PIONNIERS

SAISON 2022

## 1. Admissibilité :

Pour un nouveau membre :

Avoir 50 ans et plus, et posséder index d'handicap se situant entre 5 et 18

Être membre en règle de GOLF CANADA

Pour les membres réguliers :

Être membre en règle de GOLF CANADA

## 2. Cotisation et Paiement :

**La cotisation pour l'année 2022 est de 160.00 \$**

Ce montant n'est pas remboursable advenant la démission du joueur sauf pour cas de maladie ou d'accident. Le remboursement se fera au prorata des programmes joués. Le joueur démissionnaire n'aura pas droit aux bourses de demi-saison. Le remplaçant permanent paiera au prorata des programmes à jouer.

Ce montant comprend l'ensemble des bourses de la saison (saison régulière, demi-saison), les montants pour les 16 tirages du moitié-moitié

Paiement :

**Le montant de 160.00\$** est payable au début de la saison en argent, en chèque ou par Paiement électronique comme INTERAC au nom de Benoît Bernatchez.

**\*\*** Le montant réservé pour les moitié-moitié servira à payer 140.00 \$ pour un trou d'un coup.

Dans l'éventualité d'un second trou d'un coup, celui-ci sera payé à même la réserve du moitié-moitié. Pour tout trou supplémentaire, les membres payeront une cotisation supplémentaire de 5,00\$ à chaque fois que la situation arrivera.

## 3. Remplacement :

Tout joueur qui prévoit s'absenter doit aviser le responsable des remplaçants qui se chargera de trouver un remplaçant parmi la liste fournie à cette fin. Si toutefois le comité épuise la liste, le comité jugera de la pertinence de le remplacer par un autre membre du club ou de se servir du pointage d'un joueur des Pionniers ayant un index équivalent ou le plus près

Pour la formule Interclub, il est nécessaire qu'un joueur qui s'absente avise rapidement le responsable des remplaçants (Maurice) car il est impossible de pallier l'absence par une équivalence

#### 4. Cotisation des remplaçants :

Chaque remplaçant versera 5.00\$ au responsable du programme lequel la remettra au trésorier en précisant le joueur remplacé.

#### 5. Jalon de départ :

- Le joueur dont le facteur d'handicap est 12,4 et moins partira des jalons NOIR.
- Le joueur dont le facteur d'handicap est de 12,5 à 16,4 partira des jalons BLANCS.
- Le joueur dont le facteur d'handicap est de 16,5 et plus partira des jalons BLANC/ROUGE ou pourra choisir en début de demi-saison de partir des jalons BLANCS. Ce choix s'applique pour cette demi-saison.
- Pour un joueur ayant 90 ans et plus celui-ci jouera des jalons rouges.

#### 6. Handicap et pointage :

Le comité a développé un programme pour le calcul d'index d'handicap du joueur en se basant sur le système de Golf Canada.

Pour débiter la saison 2022 on a retenu les 14 dernières parties jouées dans les Pionniers et on retient les 5 meilleurs pour le calcul de l'index d'handicap du joueur pour constituer 50% et on complète l'autre 50% avec l'index d'handicap du joueur dans GGGOLF si celui-ci est à 80% et plus. Sinon l'index d'handicap du joueur des Pionniers va être considéré à 100%

La liste de départ des joueurs avec le handicap de parcours sera disponible chaque semaine sur le site des Pionniers ainsi que sur le babillard prévu à cette fin.

Les joueurs réguliers reçoivent des coups selon le différentiel d'écart entre le handicap de parcours du meilleur joueur (est - ouest) et son propre handicap de parcours.

Les joueurs remplaçants reçoivent des coups selon le différentiel d'écart entre le handicap de parcours du meilleur joueur (est - ouest) et sa propre pastille selon le terrain où il évoluera

7. Départ :

Chaque joueur devra se présenter à son capitaine trente minutes avant son départ à chaque programme.

8. Expulsion :

Le comité se réserve le droit d'expulser du groupe pendant la saison en cours, tout joueur qui par son comportement nuit au bon fonctionnement du groupe. (sans remboursement réf. : article 2)

*Chaque joueur aura l'obligation d'inscrire le pointage de ses parties jouées (PIONNIERS et AUTRES) dans GGGOLF (maintien du 80% et plus), à défaut de quoi celui-ci pourra être expulsé du groupe des PIONNIERS par le comité.*

9. Les rencontres :

Les rencontres ont lieu le mercredi, exceptionnellement un autre jour si reprise de programme.

Les départs se font entre 12h30 et 13h00.

Tous les joueurs jouent en alternance sur les terrains (est – ouest)

10. Répartition des points :

1 <sup>ère</sup> position :	10 points	5 <sup>ème</sup> position :	8 points
2 <sup>ème</sup> position :	9.5 points	6 <sup>ème</sup> position :	7.5 points
3 <sup>ème</sup> position :	9 points	7 <sup>ème</sup> position :	7 points
4 <sup>ème</sup> position :	8.5 points	8 <sup>ème</sup> position :	6.5 points

Si égalité, le nombre de point prévu sera égal au plus haut. Ex. 2 équipes en 1<sup>ère</sup> position auront 10 points chacune. L'équipe suivante ayant le 3<sup>ème</sup> meilleur pointage aura 9 points etc.

11. Bourse du programme :

Les bourses seront données après chaque programme complété.

Les équipes gagnantes se partageront la somme de 156,00\$

Pour chacun des programmes de la façon suivante :  
1ère position = 60,00\$ ; 2ème position = 44,00\$; 3ème position =32,00\$; 4ème position =20,00\$.  
S'il y avait égalité, les bourses seront partagées également entre les équipes.

12. Calendrier :

Début du calendrier le 11 mai 2022

13. Nombre d'équipes :

**Les Pionniers se composent de 8 équipes de 4 joueurs**

14. La saison :

La saison se divise en deux demi saison de 8 parties. Avant le début de la deuxième demie, on refait les équipes à partir des handicaps connus après le huitième programme de la première demie.

15. Répartition de la bourse des demies - saisons :

Le cumulatif des points pour chaque programme de la moitié du calendrier déterminera la répartition des bourses. Si un joueur quitte ou arrive en cours de saison, sa bourse sera calculée au prorata du nombre de semaines jouées.

**Partage des bourses des demies - saisons :**

1ère demie - saison		2ème demie – saison	
1 <sup>ère</sup> position	120.00\$	1 <sup>ère</sup> position	120.00\$
2 <sup>ème</sup> position	100.00\$	2 <sup>ème</sup> position	100.00\$
3 <sup>ème</sup> position	80.00\$	3 <sup>ème</sup> position	80.00\$
4 <sup>ème</sup> position	72.00\$	4 <sup>ème</sup> position	72.00\$
5 <sup>ème</sup> position	64.00\$	5 <sup>ème</sup> position	64.00\$
6 <sup>ème</sup> position	56.00\$	6 <sup>ème</sup> position	56.00\$
7 <sup>ème</sup> position	48.00\$	7 <sup>ème</sup> position	48.00\$
8 <sup>ème</sup> position	40.00\$	8 <sup>ème</sup> position	40.00\$
Total =	580.00\$	Total =	580.00\$

## 16. Formation des équipes :

Pour la formation des équipes, l'index d'handicap mixte i.e. celui des Pionniers et celui de GGGOLF après le dernier programme de l'année sera retenu.

La formation des équipes est faite par le comité à l'aide de l'ordinateur :

GGGolf avec sous-totaux      Seconde demi-saison

- a. En premier lieu on établit, pour chaque groupe (4) de (7 joueurs) l'index d'handicap individuel.
- b. Le groupe 1 sera composé des joueurs ayant les meilleurs index d'handicap et ceux-ci deviendront les capitaines.
- c. Le groupe 2 se composera des 7 joueurs ayant les meilleurs index d'handicap suivant le groupe 1. Le joueur du groupe 1 ayant l'index le plus élevé aura comme partenaire, le joueur ayant l'index le plus bas du groupe 2 et ainsi de suite pour chaque joueur de ce groupe.
- d. Le groupe 3 se composera des 7 joueurs ayant les meilleurs index d'handicap suivant le groupe 2.
- e. A la suite du premier tour de repêchage, on additionnera les index handicaps de chaque équipe (2 joueurs). Par la suite, les joueurs du groupe 1 et 2 ayant l'index total le plus élevé auront comme partenaire, le joueur ayant l'index le plus bas du groupe 3 et ainsi de suite pour chaque joueur de ce groupe.
- f. Le groupe 4 se composera des 7 joueurs ayant les meilleurs facteurs d'handicap suivant le groupe 3.
- g. A la suite du second tour de repêchage, on additionnera l'index d'handicap de chaque équipe (3 joueurs). Par la suite, les joueurs du groupe 1, 2 et 3 ayant l'index total le plus élevé auront comme partenaire, le joueur ayant le meilleur index du dernier groupe à repêcher et ainsi de suite.

Écart total au minimum      Première demi-saison

- a. En premier lieu on établit, pour chaque groupe (7 joueurs) l'écart entre le joueur ayant le meilleur index et celui ayant l'index le plus élevé. (ex groupe 1 = 5.068, groupe 2 = 2.254, groupe 3 = 3,095 groupe 4 = 6.870)
- b. Nous retenons les 2 groupes ayant l'écart les plus élevés. À partir du groupe le plus élevé, le joueur de ce groupe ayant le plus haut index aura comme partenaire le joueur ayant le meilleur index du second groupe ciblé et ainsi de suite pour chaque joueur ciblé.
- c. A la suite du premier tour de repêchage, on additionne les handicaps réels de chaque équipe (2 joueurs). Par la suite on détermine lequel des groupes restant possèdent le différentiel d'écart le plus élevé.

- d. Les 2 joueurs de ce groupe ayant le plus haut index aura comme nouveau partenaire le joueur ayant le meilleur index du groupe ciblé précédemment et ainsi de suite pour chaque 2 joueurs ciblés.
- e. A la suite du second tour de repêchage, on additionne les handicaps réels de chaque équipe (3 joueurs). Les 3 joueurs de ce groupe ayant le plus haut index aura comme nouveau partenaire le joueur ayant le meilleur index du dernier groupe à repêcher et ainsi de suite.

Après la formation des équipes, le comité détermine le joueur ayant le meilleur handicap, celui-ci devient le capitaine de l'équipe.

#### 17. Condition du jeu Position améliorée :

- Une balle reposant à tout endroit dans l'allée en jeu de bois à bois peut être déplacé à pas plus d'une longueur de bâton de son emplacement original, mais pas plus près du trou, ni dans un obstacle ni sur un vert. Si vous êtes près du bois, vous faites valider votre position par vos partenaires de jeux avant de déplacer votre balle.
- Trappe de sable, Si les trappes ont des râteaux on joue la balle où elle est. Si pas de râteaux 1 longueur de bâtons en demi-lune sans s'approcher du trou
- Les règles locales du terrain du club de golf Stoneham s'applique en tout temps.

#### 18. Cas de pluie :

- Seul un membre du comité peut décider d'arrêter la partie en cas de pluie et celle-ci sera reprise à une date ultérieure.
- Annulation de programme : Advenant l'annulation d'un programme le comité se donnera jusqu'à 11 heures pour vous aviser en retirant le nom des joueurs de la grille de départ de GGGOLF, de plus un courriel sera transmis à chaque joueur.
- Reprise des programmes (cause de pluie), le programme sera repris au programme suivant

#### 19. Arrêt du jeu :

Advenant que le jeu soit définitivement arrêté dû à la mauvaise température, la partie sera valide à condition que le dernier groupe ait complété le 13<sup>e</sup> trou. Sinon la partie sera remise à une date ultérieure.

## 20. Remplacement d'un membre du comité (Élection)

- Mise en candidature
  1. La fin de période des mises en candidature est le 13<sup>ième</sup> programme de l'année
- En cas d'élection celle-ci se fera à l'assemblée annuelle

## 21. Situation non prévue :

Pour toute situation non prévue au présent règlement le comité étudiera la situation et rendra une décision.

## 22. Suggestions :

Pour le bon fonctionnement du groupe, nous vous invitons à communiquer avec les membres du comité, pour toute requête pouvant améliorer la qualité de nos rencontres.

Final Amendé

## STATUTS DES PIONNIERS

**A. Les membres :**

Membre de 50 ans et plus, possédant un handicap se situant entre 5 et 18.

**B. La composition de l'assemblée générale :**

L'assemblée générale comprend tous les membres en règle.

**C. L'assemblée générale annuelle :**

L'assemblée générale annuelle se tient à la date, à l'heure et à l'endroit déterminés par le Comité. Les membres seront informés, cinq (5) jours avant la tenue de la dite assemblée.

**D. Le quorum :**

Les membres autorisés présents constituent le quorum pour toute assemblée générale.

**E. Le vote :**

Chaque membre en règle a droit à un vote. Les procurations ne sont pas permises. Le vote se tient selon les règles habituelles de la procédure.

**F. La composition et élection du Comité :**

Le Comité se compose de quatre (4) personnes élues par les membres, par voie de mise en candidature et selon les procédures déterminées par le Comité. Tout membre en règle peut être élu au Comité.

**G. Durée du mandat :**

**Le mandat des membres du Comité est de deux ans et peut être renouvelé en alternance. Des élections se tiendront à l'assemblée générale. Les mises en candidatures se feront avant le 13<sup>e</sup> programme de la saison. Le quorum du comité est de 3 membres.**

**H. Les dirigeants du Comité :**

Les administrateurs élus par les membres se choisissent un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ces deux derniers postes peuvent être cumulés par la même personne.

**I. Les réunions, le quorum, les vacances :**

Le Comité se réunit selon les besoins, sur convocation du président. Le quorum du Conseil d'administration est constitué de trois (3) membres. Lorsqu'un poste est vacant, le Comité pourvoit au remplacement jusqu'à la fin du mandat de la personne ayant cessée d'exercer ses fonctions.

**J. Finance :**

Le trésorier devra présenter un rapport sur les états financiers à l'assemblée générale.

**K. Le Comité a révisé ces statuts et règlements le 14 septembre 2021.**

**L. Le comité a approuvé ces ajustements ce 02 novembre 2021**